

MISE À JOUR DES QUESTIONS UE

MARS 2016



OPPORTUNITÉS DE DIALOGUE

La Commission du Parlement européen discute de la proposition d'amendement de la directive sur les armes à feu

Le 15 mars dernier, la Commission du marché intérieur du Parlement européen a organisé une audition publique relative à la proposition d'amendement de la directive sur les armes à feu. C'était l'occasion pour les parties externes invitées de présenter leur cas et pour les membres de la Commission de poser des questions. Les principaux points abordés étaient l'impact des dispositions relatives aux musées et aux chasseurs, ainsi que la question des ventes en ligne. Le représentant d'un musée d'histoire militaire au Royaume-Uni a clairement pris position en affirmant qu'il est inacceptable pour les musées de devoir neutraliser leur stock d'armes. Il a comparé la neutralisation d'une arme par un musée, laquelle a une valeur culturelle et de recherche, au retrait du moteur d'un véhicule historique. Vicky Ford (président et rapporteur britannique de la Commission sur ce dossier) a soulevé des préoccupations quant au fait que la Commission européenne n'a pas mené d'évaluation d'impact des propositions et a également demandé quel était le nombre de « pièces de collection » et leur importance pour les musées. Un membre du Groupe socialiste estimait que les pièces de collection ne nécessitaient pas de traitement spécial, alors qu'un certain nombre d'autres membres ont fait remarquer qu'une définition du terme « pièce de collection » était nécessaire. La Commission européenne a signalé que les pièces de collection ne pouvaient pas être exclues des dispositions, étant donné que la raison des changements proposés est de développer des données fiables relatives aux armes afin de garantir la sécurité – les exemptions ne résoudraient par conséquent en rien la préoccupation.

La FIVA a communiqué ses préoccupations quant à l'impact des amendements de la directive proposés au rapporteur et aux rapporteurs fictifs. La préoccupation majeure est qu'il se peut que certaines armes, mêmes neutralisées, fixées sur ou faisant partie d'un véhicule historique militaire ne puissent pas être détenues par le collectionneur. La FIVA a suggéré des amendements en vue de remédier à cette inquiétude. Ceux-ci sont intégrés dans le document de prise de position de la FIVA à cet égard, lequel peut être consulté sur le site web de la FIVA.

Action de la FIVA : la FIVA cherche maintenant à rencontrer le rapporteur et les rapporteurs fictifs afin d'expliquer et d'obtenir leur soutien quant à nos amendements proposés.

Consultation de la Commission européenne sur les lignes directrices pour les Zones à faibles émissions

La Commission européenne organise une seconde rencontre ouverte le 11 avril prochain afin de discuter du travail de ses consultants, ceux qui formulent des recommandations en vue d'aider

la Commission à rédiger les lignes directrices de bonnes pratiques à l'attention des États membres et des autorités locales qui souhaitent mettre en œuvre des zones à faibles émissions. La FIVA a été impliquée dans ce processus et a rappelé que les véhicules historiques diffèrent de tous les autres véhicules, en raison de leur âge, de leurs habitudes d'utilisation et de leur valeur culturelle. Elle a également souligné que pour ces raisons, ils devraient être exemptés des ZFE, étant donné l'impact disproportionné et inéquitable sur les véhicules historiques, lesquels ne sont pas leur véritable objectif. La FIVA a également souligné les précédents positifs dont certains pays ont déjà fait preuve. Dans ces documents, la FIVA a toujours parlé de véhicules historiques en utilisant la définition de la FIVA.

Action de la FIVA : la FIVA participera à la réunion, dont une partie sera consacrée à la discussion des « définitions ».

INFORMATION

Blocage des discussions sur les émissions des voitures

Les négociations entre les institutions européennes quant aux seuils et aux tests relatifs aux émissions des véhicules neufs sont bloquées en raison de querelles interinstitutionnelles à propos de la prise de décision. Les États membres s'inquiètent du fait que le Parlement ne devrait pas avoir le droit d'amender les règles d'introduction des nouveaux tests en conditions de conduite réelle, car dans le passé, il n'avait qu'un pouvoir de veto. L'inquiétude des États membres est que le Parlement puisse exploiter une opportunité de revenir sur une proposition du Conseil dans le but de retarder le calendrier de conformité pour les seuils d'émissions résultant des tests en conditions de conduite réelle.

Début de l'enquête du Parlement européen sur les questions des émissions de VW

Le Parlement européen a entamé son enquête sur le scandale des tests d'émissions de Volkswagen avec les députés européens du groupe des Verts, en demandant à ce que la Commissaire européenne Elżbieta Bieńkowska et ses prédécesseurs soient interrogés – plus particulièrement en vue de déterminer s'ils avaient une connaissance préalable des pratiques frauduleuses en matière de tests de Volkswagen et s'ils ont omis d'intervenir.

Le rapport, qui comprendra également des recommandations politiques, sera publié en mars 2017 – un rapport intermédiaire sera publié dans six mois environ.

- 00 -

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Tiddo Bresters (Président), Claude Delagneau, Wolfgang Eckel, Peter Edqvist, Carla Fiocchi, Lars Genild, Adalberto Gueli, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík, Bob Owen, Christos Petridis et Andrew Turner d'EPPA qui travaille avec la Commission.